



▶ Maître Stéphane Cabée, Maître Nicolas Domenech et le bâtonnier du barreau de Carcassonne, Maître Céline Colombo.

Photo Claude Boyer

## DÉBAT

# La réforme de la justice mal digérée par les avocats carcassonnais

Le 14 avril dernier, le ministre de la Justice Eric Dupond-Moretti, a présenté sa réforme. Un texte difficile à avaler pour les avocats du barreau de Carcassonne qui commençaient à peine à digérer les réformes de sa prédécesseure Nicole Belloubet. « Ça devient globalement un indigeste pudding que plus personne ne peut avaler », dixit Maître Nicolas Domenech.

Le projet de loi présenté par le garde des Sceaux a pour ambition de restaurer « la confiance dans l'institution judiciaire » et sera discuté en ce mois de mai au Parlement. « L'objectif est louable mais je ne pense que pas qu'il soit atteint en multipliant les textes. La justice est trop lente, opaque et sans moyen », analyse Maître Céline Colombo, bâtonnier du barreau de Carcassonne, qui a appris, comme ses confrères, le projet de réforme par voie de presse.

« C'est la thrombose », lance Maître Stéphane Cabée, « la justice est en train de faire le cas exceptionnel d'AstraZeneca ». « Ce qui manque c'est un moratoire sur les réformes avec une législation qui instituerait un système pour mesurer l'efficacité des réformes que nous sommes en train de digérer. Un des problèmes c'est la surproduction de textes qui crée de l'insécurité juridique et un burn-out généralisé, y compris de l'institution elle-même », ajoute Maître Nicolas Domenech.

Du positif dans la réforme d'Acquitator, un surnom d'Eric Dupont-Moretti lorsqu'il œuvrait pour la défense dans les cours d'assises ? Il y en a, attestent les avocats. « Mais même pour les choses positives on aurait pu attendre un peu », assène Maître Domenech.

### 1 Cours criminelles départementales

Dans sa réforme, l'ancien ténor du barreau entend généraliser les cours criminelles départementales, compo-

sés de cinq magistrats professionnels pour juger les crimes punissables de quinze ans de réclusion criminelle. « Une bonne idée », selon M<sup>e</sup> Colombo, validée aussi par M<sup>e</sup> Domenech qui n'est pas « un militant du jury populaire ». « Qui dirige la cour d'assises ? Ce sont les trois magistrats professionnels et je dirais même le président. Donc le fait qu'il y ait neuf ou six jurés populaires qui sont là pour la première fois de leur vie dans les choses les plus graves et qui vont repartir chez eux en n'ayant quasiment rien compris, ça ne me dérange pas du tout », ajoute Stéphane Cabée.

« **Même pour les choses positives, on aurait pu attendre un peu** »

### 2 Suppression des crédits de réduction de peine

Autre projet du garde des Sceaux : la suppression des crédits de réductions de peines qui diminuent la durée de détention pour les condamnés. Cette mesure de réduction des peines est appliquée automatiquement à un détenu quand il entre en détention. Ces

crédits peuvent être « retirés » en cas de mauvais comportement (trafic, violences...). « L'aménagement des peines et l'automatisme des remises de peines c'était ridicule, il a parfaitement raison », assure Stéphane Cabée.

« **Même pour les choses positives, on aurait pu attendre un peu** »

« Il y a plusieurs types de remise de peine, il y a des remises de peine automatiques et d'autres non, qui sont faites pour remercier on va dire », explique M<sup>e</sup> Domenech. Ce que M<sup>e</sup> Colombo définit comme des « carottes ». « Mais les remises de peine automatiques c'est aussi un outil indispensable de gestion de la population pénitentiaire. Je me demande bien comment ils vont faire pour gérer la surpopulation pénitentiaire ? », questionne M<sup>e</sup> Domenech.

### 3 Meilleure protection du secret de la défense

Avec son projet, l'ogre du Nord, un autre des surnoms d'Eric Dupont-Moretti, souhaite que le secret professionnel des avocats soit renforcé. L'article préliminaire du code de

procédure pénale est complété afin d'affirmer que « le respect du secret professionnel de la défense est garanti au cours la procédure ». Les perquisitions dans le cabinet d'un avocat, la mise sur écoute de sa ligne professionnelle ou privée et l'accès à ses facturés téléphoniques détaillés ne seront désormais possibles que si l'avocat est suspecté d'avoir commis ou tenté de commettre une infraction.

« C'est la conséquence de l'affaire Sarkozy », ajoute posément M<sup>e</sup> Cabée, « et plus précisément d'arrêts rendus par la chambre criminelle de la cour de cassation. Le secret qui doit exister entre le client et son avocat doit être absolu, la cour de cassation a ouvert une brèche très importante, mais on a un peu l'impression que c'est pour valider une procédure bien particulière, concernant un individu bien particulier... Ça semble être un peu ciblé », ironise-t-il : « Voilà la réponse d'un avocat. J'estime qu'il y a une véritable violation de la règle concernant le secret des correspondances entre l'avocat et son client. »

« **C'est la conséquence de l'affaire Sarkozy** »

### 4 Enquête préliminaire limitée

Comme annoncé lors de sa prise de fonctions en juillet 2020, le ministre

souhaite également encadrer l'enquête préliminaire en la limitant à « deux ans maximum, avec prolongation possible d'un an après accord motivé du procureur », et en l'ouvrant « au contradictoire ». « C'est pour faire en sorte qu'on arrête d'avoir des enquêtes préliminaires secrètes, qui durent des années », témoigne M<sup>e</sup> Domenech à quoi répond M<sup>e</sup> Cabée : « Rebelote sur l'affaire Sarkozy ! ». Et

M<sup>e</sup> Domenech de reprendre : « Aujourd'hui vous pouvez avoir des enquêtes préliminaires qui durent quatre ans, cinq ans sans que la personne mise en cause ait accès au document et puisse se défendre, ou même ne le sache. Au bout d'un certain temps, ça pose un problème de loyauté et d'équité. Vous ne pouvez pas rester mis en cause pendant des années sans peut-être le savoir. Jusqu'à quand ? »

Un projet plutôt bien reçu donc par la profession, mais qui ne règle pas des difficultés immuables comme la surpopulation carcérale ou le manque de magistrats. « Eric Dupont-Moretti est un avocat qui connaît le terrain, il n'est pas hors-sol comme garde des Sceaux. Il a suffisamment combattu la magistrature et donc l'aspect classique de la chancellerie. Ce qu'il souhaite mettre en place me paraît être assez terrain, on sent qu'il y a l'expérience, notamment pour les aménagements de peine. Il n'y en a pas eu 36 des avocats garde des Sceaux. C'est vrai qu'il y en a assez de ces successions de textes, mais le bémol, c'est que globalement tout ce qui est proposé là, hormis le fait de filmer les audiences, ça peut être sérieusement utile. Je pense, sans être un pro-Eric Dupont-Moretti, que cette réforme va dans le bon sens », conclut M<sup>e</sup> Stéphane Cabée.

« **C'est la conséquence de l'affaire Sarkozy** »

Justine Bonneroy

## Travail en prison et procès filmés

Le garde des Sceaux espère revaloriser le travail en prison avec l'instauration, pour les détenus qui travaillent, d'un contrat de travail. « La création du statut de détenu travailleur, je suis à 200 % pour », précise Maître Domenech : « Il y avait un statut dans le code de procédure pénale, pas dans le Code du travail. À mon avis il a trop vu de situations pas acceptables du point de vue social en prison pour admettre ça. Ce n'est pas parce qu'on est en prison qu'on doit être traité comme une sous-catégorie de travailleurs ». Le texte prévoit que les audiences civiles et pénales puissent être enregistrées sur autorisation pour un

motif d'intérêt général. Lorsque l'audience n'est pas publique, l'accord des parties sera nécessaire. Une fois l'affaire définitivement jugée, ces audiences pourront être diffusées sur le service public, avec l'accord et dans le respect des droits des parties. « Populiste », pense le bâtonnier. « Je ne vois vraiment pas comment l'État aura les moyens de financer ça », s'interrogent les robes noires. « Ça n'a aucun intérêt pour les professionnels de la justice. Pourquoi pas pour donner au citoyen une meilleure confiance en la justice, pour de l'éducation, mais avec quels moyens ? », relance M<sup>e</sup> Cabée.